TOTO® Manuel d'installation

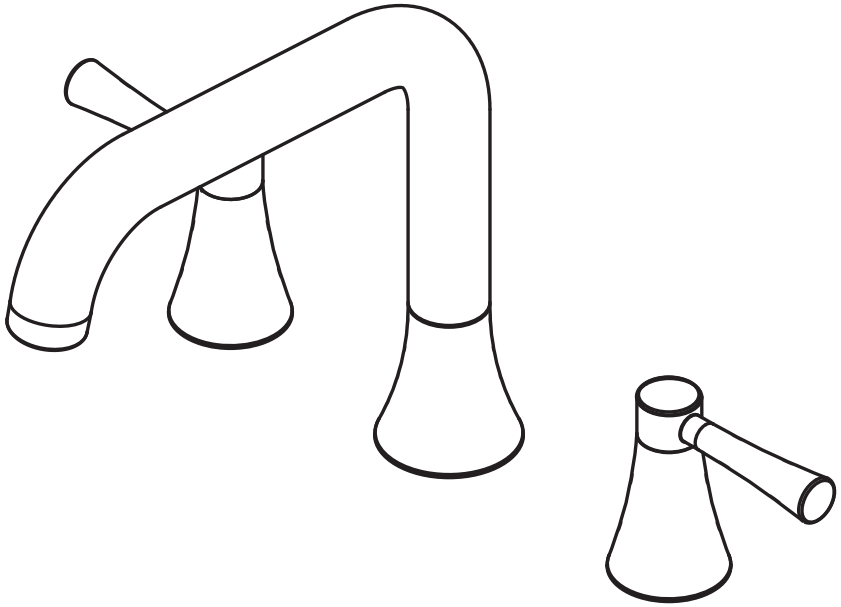

NEXUS® - TB794DD
Robinet de bain romain

Enregistrement du garantie et renseignements
Pour l'enregistrement du produit de garantie, TOTO U.S.A. Inc. vous recommend de le faire életroniquement. Veillez visiter notre site internet http://www.totousa.com . Si vous avez des questions concernant la couverture du garantie, veuillez contacter TOTO U.S.A. Inc., Customer Service Department, 1155 Southern Road, Morrow GA 30260 (888) 295-8134 ou (678) 466-1300 en dehors de U.S.A.

PIÈCES DE RECHANGE

No.	Nom de la pièce	Chrome poli	Laiton poli LifeKoat™	Nickel brossé LifeKoat™
1	Poignée métallique	THU4022	THU4023	THU4024
2	Rondelle	THU4010		
3	Corps (froid)	THU4026		
	Corps (chaud)	THU4025		
4	Bec	THU4027	THU4028	THU4029
5	Jeu de quincaillerie d'installation	THU4021		
6	Brise-jet	THU4030	THU4031	THU4032
7	Capuchon de la poignée	3EU4007	3EU4008	3EU4009
8	Vis	6BU4002		
9	Joint de poignée	1FU4019	1FU4020	1FU4021
10	Poignée	THU4069	THU4070	THU4071
11	Enjoliveur	1FU4022	1FU4023	1FU4024
12	Joint torique	9BU4008		
13	Cartouche (froid) Cartouche (chaud)	1FU4025 1FU4018		
14	Joint torique	9BU4009		
15	Joint torique	9BU4010		
16	Adaptateur	4BU4004		
17	Joint torique	9BU4007		
18	Raccord en Y	4BU4005		
19	Tuyau	4BU4006		
20	Aérateur	9AU4001		

MERCI D'AVOIR CHOISI TOTO!

La mission de TOTO est d'apporter au monde entier un style de vie sain, hygiénique et plus confortable. Nous créons tous nos produits avec un principe de base à l'esprit : équilibrer forme et fonction. Félicitations pour votre choix.

ENTRETIEN EN NETTOYAGE

Votre nouveau robinet est conçu pour fonctionner des années sans vous causer de souci. Gardez-le comme neuf en le nettoyant régulièrement avec un détergent léger, rincez-le soigneusement à l'eau tiède et séchezle à l'aide d'un chiffon doux et propre. N'utilisez pas de nettoyant abrasif, de paille de fer ou de détergent agressif, car cela ternirait le revêtement. Ne pas suivre ces instructions pourrait annuler votre garantie.

PIÈCES DE RECHANGE

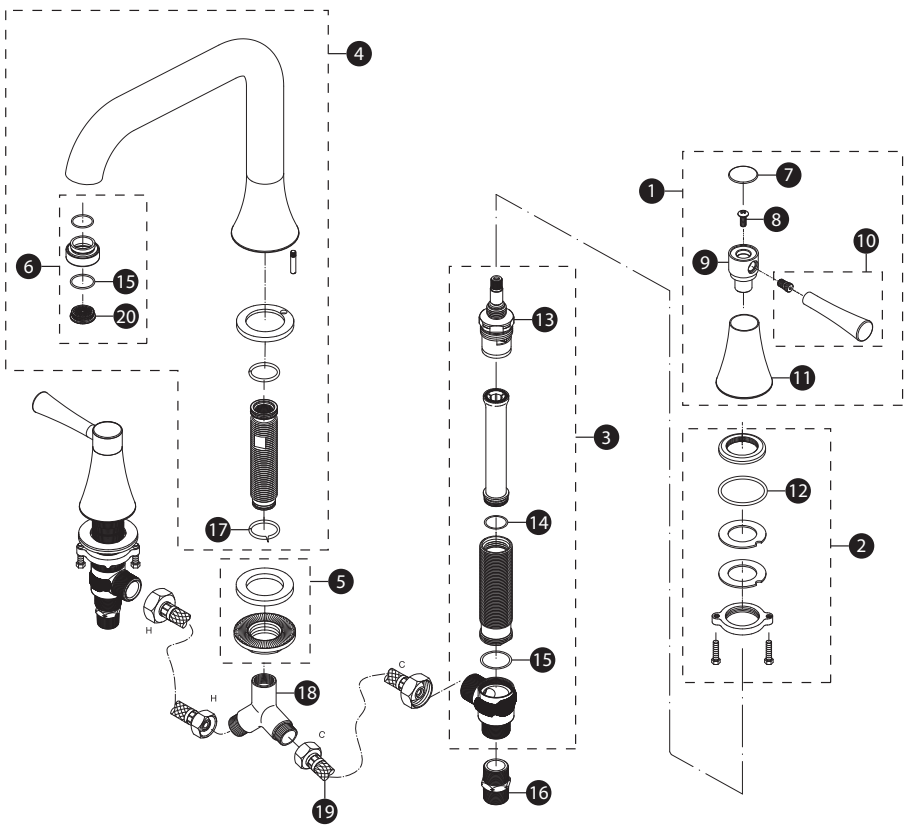

TOTO U.S.A., INC. GARANTIE LIMITÉE À VIE

1. TOTO garantit ses robinets résidentiels et accessoires de bain (« Produit ») contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant l'utilisation normale, lorsqu`ils sont correctement installés et maintenus pendant la durée de vie du produit à partir de la date d`achat du produit. La présente garantie limitée ne peut être prolongée que pour le seul ACHETEUR D`ORIGINE de l`appareil et n`est pas transférable à un tiers, y compris mais pas limité à tout acheteur ou propriétaire subséquent du produit. Cette garantie n'est applicable qu'aux produits achetés et installés en Amérique du Nord, Centrale, et du Sud.
2. Les obligations de TOTO selon les termes de cette garantie sont limitées à la réparation, remplacement ou autre ajustement en conséquent, au choix de TOTO, des produits ou des pièces défectueuses en service normal, pourvu qu'un tel produit ait été installé, utilisé et entretenu conformément aux instructions. TOTO se réserve le droit d`effectuer ce genre de vérifications en cas de nécessité afin de déterminer la cause du défaut. TOTO ne facturera pas les interventions ou les pièces relatives à la réparation et au remplacement sous garantie. TOTO n`est pas responsable du coût de désinstallation, de renvoi et/ou de réinstallation de l`appareil.
3. La garantie ne s`applique pas dans les cas suivants:
   a. Dommage ou perte suite à une cause naturelle telle que incendie, tremblement de terre, inondation, tonnerre, orage etc.
   b. Dommage ou perte causé par tout accident, utilisation non adaptée, abus, négligence ou mauvais traitement, nettoyage ou entretien de l`appareil, y compris l`utilisation d`agent abrasif ou l`utilisation d`autres produits de nettoyage de façon incompatible aux instructions de l`appareil.
   c. Dommage ou perte causé par des sédiments ou tout autre corps étranger contenus dans un réseau d`alimentation en eau.
   d. Dommage ou perte suite à une mauvaise installation ou à l`installation de l`appareil dans un environnement rude et/ou dangereux ou une mauvaise désinstallation, réparation ou modification de l`appareil.
   e. Dommage ou perte suite à des surtensions, foudres ou tous autres actes qui ne sont pas la responsabilité de TOTO, ou actes stipulés non supportables par le produit.
   f. Dommage ou perte résultant d`une usure normale et habituelle, telle que la diminution du lustre, grattage ou décoloration avec le temps, habitude de nettoyage, l`eau, ou des conditions atmosphériques.
4. Pour que la garantie limitée soit valable, la preuve d'achat est exigée. TOTO vous encourage à enregistrer votre produit après l'achat pour créer un record du propriété, cela peut être fait au site http://www.totousa.com. L'enregistrement du produit est complètement volontaire et à défaut de l'enregistrement ne va pas limiter votre droit au garantie limitée.
5. Si le produit est utilisé dans un but commercial ou installé en dehors de L`Amérique du Nord, Centrale ou du Sud, TOTO garantit que le produit est exempt de tous défauts matériels et de fabrication pour une utilisation normale pendant une durée de an (1) à partir de la date d`installation du produit, en plus de respecter tous les autres termes sauf la durée de cette garantie.
6. CETTE GARANTIE DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES. IL EST POSSIBLE QUE L'ACHETEUR AIT D'AUTRES DROITS QUI VARIENT DUN ÉTAT A UN AUTRE OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.
7. Pour obtenir une réparation selon les termes de cette garantie, l'acheteur doit livrer le produit dans un centre de réparation de TOTO port payé avec preuve d'achat (reçu de caisse original), et une lettre expliquant le problème, ou contacter un distributeur de TOTO ou un entrepreneur de réparation du produit ou écrire directement à TOTO U.S.A., INC., Southern Road, Morrow, Géorgie 30260, (888) 295-8134 ou appelé (678) 466-1300, si en dehors de L'Etat Unis. Si, à cause de la taille du produit ou de la nature du défaut, il n'est pas possible de renvoyer le produit à TOTO, la réception par TOTO d'un avis écrit du défaut avec preuve d'achat (reçu de caisse original) constitue livraison. Dans un tel cas, TOTO peut choisir de réparer le produit chez l'acheteur ou de payer le transport du produit à un centre de réparation.

CETTE GARANTIE ÉCRITE EST LA SEULE GARANTIE FAITE PAR TOTO®. LA RÉPARATION, LE REMPLACEMENT OU TOUT AUTRE AJUSTEMENT APPROPRIÉ SELON LES TERMES DE CETTE GARANTIE EST LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR INITIAL. TOTO N'EST PAS RESPONSABLE DE LA PERTE DU PRODUIT OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL OU SECONDAIRE OU DES DÉPENSES ENCOURUES PAR L'ACHETEUR INITIAL NI DE LA MAIN-D'OEUVRE OU AUTRES FRAIS ASSOCIÉS À L'INSTALLATION OU LA MANIPULATION, OU LES FRAIS DE RÉPARATION PAR DES TIERS, NI POUR TOUS AUTRES FRAIS PAS SPÉCIFIQUEMENT MENTIONNÉS. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE TOTO NE PEUT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT. SAUF QUAND INTERDITE PAR UNE LOI APPLICABLE, TOUTE GARANTIE SOUS-ENTENDUE, Y COMPRIS CELLE DE VENDABILITÉ OU D'APPLICATION POUR UN USAGE PARTICULIER, EST EXPRESSÉMENT REJETÉ. CERTAINES PAYS NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION DE LA LONGUEUR D'UNE GARANTIE SOUS-ENTENDUE, OU L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU SECONDAIRES, IL EST DONC POSSIBLE QUE CETTE LIMITATION ET EXCLUSION NE S'APPLIQUE PAS À VOTRE CAS.

TOTO®

TOTO® U.S.A., Inc. 1155 Southern Road, Morrow, Georgia 30260
Tel: 888-295-8134 Fax: 800-699-4889
www.totousa.com

0GU4011 FR
REV 08/09